
MUNICIPALITE

RE P O N S E

de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale
Karine Clerc Ulloa intitulée "Poste du Village"

Renens, le 5 juin 2009/jdlmc

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le 2 avril 2009, Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa s'est inquiétée, suite à des informations données par la presse, d'un projet de la Poste consistant à fermer environ 500 offices en Suisse. A cette occasion, elle s'est préoccupée de notre Poste du Village et elle a aussi réitéré le vœu que la Commune utilise cet office pour certaines prestations.

Avant toute chose, nous tenons tout d'abord à vous informer que la Poste du Village ne fait pas partie de la liste dont il était question dans la presse.

A l'occasion d'un contact avec notre répondant commercial à la Poste, il nous a confirmé ce qui précède ainsi, que la présence justifiée de deux Offices de Poste de Renens.

Nous réaffirmons qu'à de nombreuses reprises, dans diverses correspondances, il nous a été garanti que si la Poste devait envisager des changements concernant l'un ou l'autre des deux Offices situés à Renens, nous en serions informés.

Actuellement, les deux Offices correspondent à une Ville de bientôt 20'000 habitants et qui est en pleine expansion. Plutôt que de parler de la Poste du Village, avec un côté un peu péjoratif, il faut affirmer que l'Office de Poste Renens VD 2 remplit pleinement son rôle et répond aux attentes de ses habitants et de ses entreprises. C'est probablement prioritairement à ces derniers d'utiliser au mieux ce service de proximité.

Actuellement, le chiffre d'affaires d'un Bureau de Poste n'est pas seulement composé du courrier, des colis et des paiements. Il comprend également une panoplie de produits qui contribuent largement à la vie d'un Bureau de Poste.

Les envois de courrier par l'entreprise « Commune de Renens » ne représente pas un volume extraordinaire. Néanmoins, ils ont leur importance autant pour l'Office de Renens VD 1 que pour celui de Renens VD 2.

Pour aller dans le sens de l'interpellatrice et même si l'avenir de la Poste du Village n'est pas remis en cause, la Municipalité souhaite montrer son attachement et sa volonté de collaborer avec les deux Offices situés sur son territoire. C'est ainsi que nous avons décidé de porter dorénavant à la Poste de Renens VD 2 une grande partie des courriers en nombre que nous expédions. Sur la base des chiffres de l'an dernier, cela représenterait environ 50'000 envois concernant l'ensemble des services de la Commune.

—

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa intitulée "Poste du Village".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ